du Trichon; M. Pennetrat-Labis, deux maisons rues Rollin et Milton; M. L. Leman, quatre maisons rue Philippe-de-Girard; MM. Bondin et Delgrange, un mur rue Newton.

M. L. Leman, quatre maisons rue Descartes; M. Fiévet Marcus, un mur boulevard Gambetta; M. Pennel-Wattine, quatre maisons rue d'Isly; M. J. Lepers, huit maisons rue d'Isly; M. J. Dubois, une maison rue St-Amand; M. Henri Guiot, une maison rue Decrême; M. E. Ribeaucourt, une maison, rue Mimerel; M. Desrumeaux, une maison rue de l'Industrie; M. A. Dupont, quatre maisons rue Lafontaine; M. Her-Liévin, une maison, sentier de Courcelles; Mme veuve A. Motte, un mur rue du Moulin; M. G. Hannart, un mur rue de Barbieux; M. A. Louviaux, trois maisons rue de Denain; M. Emile Deforest, trois maisons rue du Pile; M. Bonnet frères, une maison rue d'Alger; M. Deménie-Delporte, deux maisons rue de Cassel.

Lundi soir, un passant est tombé dans l'aqueduc en construction rue Neuve; il ne s'est heureusement fait aucune blessure ; on assure que, s'étant appuyé sur une des barricades qui longent les tranchées, celle-ci a cédé; cet accident est dû au manque d'éclairage en cet endroit.

Un mendiant sans peur, mais.... pas sans reproche, c'est bien Alexandre Lalo, journalier, âgé de 66 ans, demeurant rue du Chemin de Fer, 67. Mardi soir, vers six heures, il frappait à la porte de M. Horber, commissaire du 1er arrondissement, demandant l'aumône. Il ne pouvait mieux s'adresser. Le commissaire lui donna un logement au poste.

Lalo venait de sortir de prison ; il avait été condamné à un an.

Les rixes. — Il serait vraiment extraordinaire que le lundi se passât sans que nous n'ayons à enregistrer quelques rixes, occasionnées, le plus souvent, par l'ivresse.

Rue de Mouveaux, vers quatre heures de l'après-midi, un tisserand, Louis D..., rentrant chez lui pris de boisson, se mit à battre sa femme comme plâtre. Aux cris de la malheureuse, les voisins coururent chercher du secours. Les agents arrivèrent et dressèrent procès-verbal.

Deux jeunes gens d'une vingtaine d'années, Louis L... et Julien Eckout... se colletaient en pleine rue de Lannoy, à six heures du soir. Ils se mirent complètement dans leur tort en interceptant la circulation et en réunissant autour d'eux une centaine de curieux. C'est encore par une contravention que cette affaire a pris fin.

Dans la rue d'Alger, mardi à huit heures et demie du matin, des maçons et des terrassiers étaient en liesse. Ils discutaient, paraît-il, sur les prix de leurs journées et ne se trouvaient sans doute pas d'accord, car au moment où on s'y attendait le moins, une bagarre se produisit: les coups de poing tombèrent drus et un ouvrier maçon Emile C..., reçut en pleine poitrine un coup de tête qui le renversa.

Un rapport a été rédigé contre les combattants.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de lundi, cinq chiens ont été mis en fourrière, et une contravention dressée pour divagation.

Croix. — *Un accident.* — Dans la soirée de lundi, un tisserand, M. Charles Kimpe, de la rue Charles Quint, voulant enlever un vêtement d'un porte-manteau accroché sous un escalier, tomba d'une hauteur de plusieurs mètres, et reçut à la tête de graves contusions. M. le docteur Morival a donné des soins au blessé.

— Un rapport a été rédigé à la charge d'Adolphe S..., marchand de chiffons à l'Allumette, pour injures adressées à Mme Théodore V...

Une contravention lui a été également dressée pour divagation de chiens.

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Un incendie.— Lundi, vers six heures du soir, des passants virent une épaisse fumée sortir de la fenêtre d'une chambre de la maison, située au sentier de Neuville et habitée par Désiré Freyman, tisserand. C'était un lit qui brûlait. C'est par suite d'un vice de construction de la cheminée que le lit, qui y était adossé, avait pris feu. Les gens de la maison aidés des voisins, eurent vite raison de ce commencement d'incendie.

Les dégâts ne sont que d'une cinquantaine de francs; il y a assurance à la Compagnie l'*Aigle*.

L'amateur de pantalon. — Carlos Leclercq, dont nous avons rapporté l'odyssée, il y a quelques jours, a été condamné pour vol et vagabondage à 40 jours de prison.

Toujours les bornes-fontaines. — Ce ne sont plus cette fois les gamins, mais les cochers qui se font aussi un amusement de s'asperger réciproquement.

C'est ainsi que M. Henri D..., loueur de voitures, est poursuivi pour avoir fait jaillir l'eau de la borne, rue Louis Leloir.

Bris de cloture. — La police recherche un jeune homme de 20 ans nommé Vanassche, couvreur, demeurant sentier du Jambon, pour bris de cloture chez M. Calloire, cabaretier.

Ce individu a pris la fuite le lendemain de son escapade. On est à peu près certain qu'il n'est pas allé en Belgique, son pays, car il a par là un compte à régler: 6 mois de prison pour vol, coups et blessures, etc.

Mouveaux. — *Fraude de tabac en poudre.* — Le brigadier Victor Debruyne et le prépose Hippolyte Brayé, de la brigade mobile de Tourcoing, ont arrêté mardi, vers six heures du matin, aux environs de la gare des Francs, sur le territoire de Mouveaux, Maria Vandevaël, 62 ans, née à Zedelghem (Belgique) et Isabelle Demunaër, 62 ans, née à Thielt (Belgique.) toutes deux ménagères demeurant à Mouveaux. L'une avait sur elle deux paquets, et l'autre huit de tabac en poudre. On les conduisit au bureau de M. Chaffa, receveur au Pont-de-Neuville, pour la rédaction du procès-verbal, et ensuite à la gendarmerie. Elles seront dirigées sur Lille, aujourd'hui mercredi, dans la matinée.

Marcq-en-Barœul. — *Coups de couteau.* — Dimanche, à 10 heures 1/2 du soir, Jules Desmadrille, âgé de 31 ans, allait rentrer chez lui, au hameau Duquesne, quand il entendit frapper violemment à la porte de son voisin, M. Gallois, et celui-ci dire à l'individu qui frappait : « Passez-votre chemin ; il est temps d'aller vous coucher. » Mais loin de se terminer, la scène recommença de plus belle, et Desmadrille arriva juste à temps pour saisir par le bras gauche l'agresseur qui, de la droite, tenait son couteau grand ouvert, et allait s'en servir contre son adversaire. Sa rage se tourna alors sur Desmadrille; et il lui porta un coup de son arme, qui lui trancha à moitié le pouce de la main droite. Il se sauva ensuite.

Le courageux garde, Louis Roussel, informé des faits, se rendit, lundi à 5 heures du matin, chez M. Delmotte, cultivateur, où on savait que l'agresseur était domestique et l'arrêta. Il a été amené lundi à la prison de Tourcoing.

C'est aussi un jeune homme de 18 ans, comme Delvorde, qui a tué Marescaux, au Blanc-Four. Il se nomme Odile-Emile Bieilliez, domestique de ferme, né à Gheluwe (Belgique).

— *Incendie.* — Vendredi après-midi, la femme de Sylvain Desmets, marchand de liqueurs et de pétrole, au hameau du Pont, rue de Marquette, aperçut tout à coup une épaisse fumée sortir de la toiture du magasin. Elle y courut aussitôt : un tas de paille était en flammes, et un fût de pétrole placé auprès commençait à brûler. La brave dame eut la présence d'esprit d'attirer le tonneau hors du feu, et parvint à le rouler dehors.

Les pompiers arrivèrent bientôt, et se mirent en devoir de préserver les maisons voisines qui couraient le plus grand danger. Ils y parvinrent, après une heure et demie d'efforts, et le magasin seul ne contenant qu'une certaine quantité de paille a été détruit. Les maisons ont peu souffert.

Les pertes sont évaluées à 1,600 francs environ. Il n'y a assurance, à la Compagnie *Le Nord*, que pour 1,200 francs.

La cause de cet incendie n'est pas connue.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

LILLE

M. Vel-Durand contre M. Saisset-Schneider. — Sous ce titre : « Difficultés à écarter, » un journal de Paris publie la note comminatoire que voici :

« Il y a quelque temps, nous annoncions qu'en dépit de certains bruits intéressés répandus à cet égard, M. Vel-Durand ne quittait pas la préfecture du Nord, à la tête de laquelle il venait d'être placé, et qu'il jouissait au contraire, à tous les points de vue, de l'absolue confiance du ministre de l'intérieur.

» Malgré l'autorité qu'il puise ainsi dans l'entier appui qu'il trouve à la place Beauvau, on assure aujourd'hui que M. Vel-Durand rencontre, en diverses affaires de son administration, de nombreuses difficultés, qui lui seraient notamment suscitées, paraît-il, par son prédécesseur à la préfecture du Nord. »

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Mgr l'archevêque de Cambrai a nommé aux postes suivants :

M. Paquin, vicaire à Fourmies (St-Pierre), est transféré à Cambrai (Notre-Dame). — M. Robbezin, vicaire à Quesnoy-sur-Deûle, est transféré à Fourmies (St-Pierre). — M. Flament, vicaire à Fives (St-Louis), est transféré à Quesnoy-sur-Deûle. — M. Ségard, vicaire à Beauvois, est transféré à Fives (St-Louis.) — M. Loubry, vicaire à Wignehies, est transféré à Beauvois. — M. Vis, vicaire à Seclin, est transféré à Wignehies. — M. Turby, vicaire à Steenwerck, est transféré à Iwuy. — M. Poulain, vicaire à Hautmont, est tranféré au Cateau.

M. Dodin, vicaire à Tourcoing (St-Eloi), est transféré à Hautmont. — M. Horain, vicaire à Lille (Sacré-Cœur), est transféré à Douai (St-Jacques).—M. Delefils, vicaire à Marchiennes, est transféré à Lille (St Etienne). — M. Decherf, vicaire à Houplines (St Christophe), est transféré à Marchiennes.—M. Peers, vicaire à Armentières (N.-D.), est transféré à Lille (St-Martin). — M. Ferrant, vicaire à Hautmont, est transféré à Armentières (Notre-Dame).—M. Declerck, vicaire à Verlinghem, est transféré à Hautmont. — M. Couvez, vicaire à Anzin, est tranféré à Lille (St-Maurice). — M. Lesnes, vicaire à Preux-au-Bois, est transféré à Wattignies.

M. François, vicaire à Sebourg, êst transféré à Preux-aux-Bois. — M. Bois, vicaire à Sous-le-Bois, est transféré à Sebourg. — M. Cousin, vicaire à Lille (Saint-Michel), est transféré à Maubeuge. — M. Arnould, vicaire à Anzin, est transféré à Fourmies (Saint-Pierre). — M. Cornaert, vicaire à Bergues, est nommé professeur à Hazebrouck. — M. Huns, vicaire à Cassel, est transféré à Bergues. — M. Delbecque, vicaire à Taisnières-sur-Hon, est transféré à Berlaimont. — M. Lantoine, vicaire à Berlaimont, est transféré à Taisnières-sur-Hon.

Les nouveaux prêtres ordonnés dimanche sont nommés aux postes suivants :

M. Alphonse Bauduin, de Lecelles, vicaire à Lille (Sacré-Cœur). — M. Emile Bertemont, de Boulogne-sur-Mer, vicaire à Seclin. — M. Ernest Biset, d'Annœux, vicaire à Ferrière-la-Grande. — M. Charles Bonnel, de Fromelles, vicaire à Bouvignies. — M. Georges Chappelaere, de Steene, vicaire à Zegers-Cappel. — M. Charlemagne Cuvelier, de Trith-St-Léger, professeur à Armentières. — M. Louis Davril, de Wahagnies, vicaire à Valenciennes (Saint-Nicolas).

M. Louis Dollé, d'Iwuy, vicaire à Auberchicourt. — M. Henri Dumortier, de Roubaix, vicaire à Steenwerck. — M. Jules Hecquet, de Dunkerque, vicaire à Lille, Saint-Michel. — M. Henri Labyt, de Leyselle, vicaire à Tourcoing, Saint-Eloi. — M. René Naëls de Wormhoudt, vicaire à Neuville-en-Ferrain — M. Jules Petitprez, de Vieux-Berquin, vicaire à Anzin. — M. Louis Vandewalle, de Saint-Sylvestre-Cappel, vicaire à Cassel. — M. Camille Walbert, de Fourmies, vicaire à Sous-le-Bois. — N. Désiré Destailleurs, d'Halluin, vicaire à Anzin.

Les nouveaux prêtres dont les noms suivent, ordonnés dimanche, ne recevront un poste que prochainement.

MM. Auguste Bonduel, de Broxeele. — Clement Carlier, de Villers-Pol. — Désiré Couppé, de Lille. — Georges Deroo, d'Hazebrouck.— Narcisse Dubuisson, de Bois-Grenier. — Julien D'Hont, d'Houdschoote. — Auguste Fichaux, de Carvin. — Emile Flament, d'Englefontaine. — Cyrille Iteweire, d'Hazebrouck. — Gustave Legrand, de Curgies. — Paul Laigre, de Tourcoing. — Joseph Loones, de Vieux-Berquin. — Henri Tison, d'Hazebrouck. — Victor Vanuxem, de Bailleul. — Germain Vis, de Caudry.

LE PÉLERINAGE DE BONSECOURS

Bonsecours, 7 heures matin.

A Bonsecours, hier soir, chacun se lamentait. La pluie tombait, inexorable, par rafales qui balayaient impitoyablement la chaussée, entravant les derniers préparatifs, et tenant forcément inactives les bonnes volontés populaires. On ne demandait pas mieux que de décorer les demeures, mais comment sortir et comment arborer drapeaux et oriflammes par un temps semblable ?

Néanmoins les gens du pays avaient confiance : ils rappelaient un ancien pélerinage qui avait suscité les mêmes craintes qu'aujourd'hui : jusqu'à la dernière heure, la pluie tombait par torrents ; au moment où tout le monde était désespéré, une éclaircie soudaine se produisit, les nuages disparurent comme par enchantement, et les cérémonies religieuses se célébrèrent sous une voûte admirablement bleue et tout ensoleillée.

En sera-t-il de même cette fois ? Espérons-le.

Quoiqu'il en soit, le mauvais temps n'a pas arrêté les voyageurs. Ils sont arrivés en foule dès hier; les trains de l'après-midi ont amené tout un bataillon de pèlerins qui, envahissant les trains, se sont immédiatement dirigés vers la colline pittoresque de Bonsecours. Tous les hôtels étaient bondés à neuf heures du soir. Au *Grand Hôtel*,— car Bonsecours a maintenant son *Grand Hôtel*, comme Paris et Bruxelles — il était devenu quasi impossible de trouver une chambre. Nous n'avons pas été peu surpris, ce matin, de constater que le *Grand-Hôtel* n'est autre que l'ancien *Arbre Vert*, considérablement remanié, modernisé et augmenté; n'importe, l'ancien nom nous paraissait moins banal et bien mieux approprié à la nature des lieux.

Plusieurs roubaisiens y étaient descendus dans la soirée.

Monseigneur Thibaudier est arrivé hier à Péruwelz : l'éminent archevêque de Cambrai a logé, cette nuit, chez M. le curé-doyen. Nosseigneurs d'Arras et de Lydda sont hébergés, de leur côté, au sommet de la colline, chez M. le curé de Bon-Secours. Le sympathique évêque de Tournai, monseigneur Du Rousseaux, ne peut malheureusement pas assister aux fêtes solennelles qui se préparent : Sa Grandeur, surmenée par les travaux qu'entraîne l'administration spirituelle du plus vaste et du plus populeux diocèse belge, a dû prendre un repos que les médecins estimaient rigoureusement nécessaire. L'évêque de Tournai se trouve en ce moment à Marienbad (Bohême).

A quatre heures, ce matin, le ciel est tout aussi boudeur qu'hier. De gros nuages noirs courent, menaçants. Des ondées sont à craindre. Mais, vers six heures, une éclaircie troue ce voile malencontreux et finit par le déchirer entièrement. Un gai soleil salue l'arrivée des premiers pélerins. Cela continuera-t-il?

Des pèlerins ? Il en arrive déjà de tous côtés. Je reviens d'une promenade matinale à l'avenue de Condé : ce n'est qu'une longue suite de fidèles — hommes, femmes, enfants, vieillards — venant à pied de France. Généralement, les femmes portent des paniers garnis de victuailles; la précaution est bonne, car qui n'a pas retenu son dîner trouvera difficilement à manger aujourd'hui à Bonsecours.

De toutes les routes, débouchent les véhicules les plus variés: voitures légères et élégantes ou pataches préhistoriques, bondés de voyageurs. Le premier train parti de Tournai, à 5 heures 07, nous amène de nouvelles cohortes : les tramways brûlent le parcours de Péruwelz à la colline, et déversent chaque fois au débarcadère tout un peuple joyeux et animé.

Maintenant Bonsecours a un air de fête. Toutes les fenêtres se paroisent de drapeaux multicolores. Le versant belge souhaite la bienvenue aux amis de France, en arborant, à côté de l'étendard national, les couleurs françaises. Partout aussi des drapeaux et des emblèmes religieux et pontificaux. Tout cela ondule et brille aux rayons d'un clair soleil matinal.

L'estrade dressée au sommet de la rampe, sur France, et à la décoration de laquelle on a travaillé d'arrache-pied toute la nuit, a fort bel air. Elle est décorée de feuillage et garnie à profusion de drapeaux de toutes couleurs. Une tente a été élevée qui abritera les autorités religieuses contre la pluie ou le soleil : une société chorale de Péruwelz, sous la direction de M. Didry, exécutera plusieurs morceaux pendant la messe solennelle.

Les maisons françaises de la frontière sont admirablement décorées : des draperies et des tentures, dont les vives couleurs se marient à la verdure, composent le plus charmant et le plus harmonieux ensemble qu'on puisse voir. Celle qui forme l'angle de l'avenue de Condé appartient à un roubaisien, nous dit-on, M. Baudin. C'est du haut d'une chaire improvisée contre cette habitation que le R. P. Fristot parlera au peuple.

* *

Bonsecours, 10 heures.

Nous venons de faire la route — trente minutes — du mont Bonsecours à Péruwelz. Cette route est transformée en Cour de miracles. A tous les arbres, des manchots, des boiteux, des culs-de-jatte, qui implorent la pitié du passant. Le passant, généralement, se montre généreux, et les pièces de monnaie tombent à profusion dans les gobelets d'étain. Des marchands se sont établis en plein vent et importunent le public d'appels répétés.

Deux trains spéciaux arrivent à Péruwelz : ils sont bondés. Plus de 3000 personnes s'engagent dans la rue de la Gare. A l'entrée de la station, le service d'ordre est fait par un peloton de gendarmes, sous le commandement d'un brigadier.

Le tramway nous ramène au sommet de la colline ; de là, le spectacle est unique; c'est une marée humaine qui escalade la rampe ; aussi loin que le regard peut porter, vous apercevez, sur le versant belge, une interminable file de pèlerins. Beaucoup de groupes, conduits par des prêtres, récitent le rosaire. Les prêtres français et belges sont très nombreux.

Le versant français offre le même spectacle, rendu plus pittoresque cette fois, par le cadre merveilleux qui l'accompagne.

A six heures et demie, a lieu la sortie de la statue miraculeuse. Un cortège se forme, absolument imposant et merveilleux. En tête, des jeunes filles vêtues de blanc portent la statue de la Vierge de Bonsecours ; la statue est splendide dans sa robe de satin blanc ornée de brillants.

Derrière viennent Monseigneur Thibaudier, Messeigneurs Dennel et Monnier, bénissant la foule qui se prosterne sur leur passage; suivent des chanoines des diocèses de Tournai, Cambrai et Arras. Le peuple, cohue immense, forme le cortège qui s'avance jusqu'au pied de l'estrade au chant du *Magnificat*. La statue est enfin déposée sous un dôme bleu et blanc.

Des chaises ont été placées dans l'enceinte réservée pour les nombreux prêtres et religieux de tous ordres qui assistent à la cérémonie.

Autour de l'autel, au pied duquel les prélats et leurs vicaires généraux sont assis, ont pris place un grand nombre de membres des chapitres diocésains; nous remarquons parmi eux : M. le doyen de St-Martin, de Roubaix; M. le vicaire général Bouvry, MM. les chanoines Huguet, Labis, Liagre, Denenbourg et Van Elegen, tous de Tournai.

Le coup d'œil qu'offre la foule massée autour de l'estrade est unique ; on ne peut s'en faire une idée : 10.000 personnes sont entassées les unes sur les autres ; et, de chaque côté de la route, sur la France et sur la Belgique, le public reflue en bataillons compacts. Les balcons de toutes les maisons sont envahis ; des estrades ont été improvisées çà et là, et regorgent de monde. Là-bas, tout à l'extrémité de la place, des gamins sont juchés sur le faîte d'une cheminée !

Pendant le chant en chœur des litanies de la Sainte-Vierge, exécuté par l'*Union Ouvrière* de Péruwelz et une chorale enfantine, Monseigneur l'archevêque de Cambrai revêt les habits sacerdotaux et monte à l'autel. La sainte messe commence.

Les drapeaux français et belges flottent au sommet des constructions de la nouvelle église. Nous évaluons de 4 à 500 le nombre de prêtres présents. Mgr Thibaudier est assisté par M. le vicaire-général Bouvry, et l'un des dignitaires du diocèse de Cambrai.

A la consécration, le spectacle est sublime; la foule entière se prosterne dans un admirable recueillement, et le chœur entonne l'*O Salutaris Hostia*, sous la direction de M. l'abbé Camberlin, vicaire de Péruwelz.

La messe se termine, Mgr Thibaudier donne la bénédiction solennelle au peuple agenouillé. C'est absolument émouvant.

Le public qui environne l'estrade arrache et emporte, comme souvenir du pélerinage, la verdure qui tapisse les parois. Pendant ce temps, l'on chante, avec un admirable entrain, un hymne populaire composé à l'occasion de la grande manifestation religieuse d'aujourd'hui.

Il est onze heures et demie; le R. P. Fristot apparaît en chaire.

Levavi oculos meos, in montes unde veniet auxilium mihi. C'est le texte choisi par l'orateur sacré.

Le puissant organe de l'éloquent jésuite porte jusqu'aux extrémités de la place.

Le R. P. Fristot paraphrase avec bonheur le texte biblique, et il s'inspire merveilleusement du lieu où il se trouve et de la splendide fête que nous célébrons. L'orateur a un mouvement sublime quand il affirme qu'aujourd'hui la France et la Belgique s'embrassent à la frontière, et s'unissent dans un même amour filial pour la Vierge de Bonsecours. Journée glorieuse entre toutes, s'écrie le R. P. Fristot; journée glorieuse et féconde entre toutes! journée inoubliable !

En ce moment, la foule devient bruyante. Le R. P. Fristot ne parvient plus à se faire entendre. Il gravit les degrés de l'autel et propose à la foule la série d'acclamations que voici et que le peuple répète avec un enthousiasme indescriptible :

Vive Notre-Dame de Bonsecours !
Vive l'Immaculée Conception!
Vive Léon XIII !
Vive le Pape du Rosaire !
Vive Monseigneur l'archevêque !
Vivent nos évêques !
Vive la Belgique catholique !
Vive la France catholique !
Vive Notre-Dame de la Treille !
Vive Notre-Dame de Tongres !
Vive le Sacré-Cœur de Jésus !

Et la cérémonie se termine sur une nouvelle bénédiction donnée au peuple par les trois évêques.

L'enthousiasme est à son comble, et la foule se disperse dans Bonsecours et Péruwels, en se donnant rendez-vous pour les cérémonies de trois heures.

* *

Les pélerins de Roubaix au nombre d'un millier environ avaient quitté la gare à huit heures quarante du matin, par train spécial. A la gare de Tourcoing trois cent cinquante personnes s'étaient jointes aux pélerins de Roubaix. A Lille, 900 pèlerins sont également pour Bonsecours.

CONCERTS & SPECTACLES

Tourcoing.— *Concert du jeudi.* — Le concert de jeudi sur le kiosque de la Grand'-Place sera donné par la fanfare *La Fraternelle* et l'orphéon l'*Union Fraternelle*.

Programme : *Hommage à l'Alsace Lorraine, Dona Juana, La Reine des Fleurs*, ouverture, *Emilie*, schottisch, par *La Fraternelle*.

L'Union Fraternelle chantera les deux chœurs *La Violette* et *Les Conspirateurs*.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 1er juillet

Présidence de M. Jules DESURMONT, Président

Les affaires De Haes

Le Tribunal a rendu, aujourd'hui, toute une série de jugements à propos de revendications exercées par certains créanciers sur les cautionnements de De Haes. Mme Lebel de Sarnez, qui faisait opposition, a été déboutée, et le Tribunal a admis au passif privilégié tous les créanciers pour faits de charge, en exceptant toutefois les courtiers dont, a-t-il dit, le privilège ne ressort d'aucun texte de loi.

Report de la faillite Ducoulombier-Dobbels Opposition

Sur requête présentée par MM. Lorthiois frères, le Tribunal, par son jugement du 23 juin dernier, avait reporté et fixé définitivement au 22 février 1890 la date de la cessation de paiements de M. Ducoulombier Dobbels.

Le syndic à la faillite et plusieurs créanciers ont fait opposition à ce jugement de report.

Ils prétendent que MM. Lorthiois frères n'étaient pas fondés à demander ce report, qu'en présentant leur requête le 21 juin, ils agissaient dans un intérêt personnel en vue de sauvegarder des droits dont ils poursuivaient alors la défense dans une instance devant la Cour de Douai; que l'article 580 du code de commerce limite au délai d'un mois le droit d'opposition au jugement fixant la date de la cessation des paiements, l'article 581 ne s'appliquant qu'aux créanciers agissant dans l'intérêt de la masse et non aux créanciers qui n'agissent que dans leur intérêt propre et opposé aux intérêts de la faillite; que ce délai expirait le 25 mai 1890 et que, par conséquent, la date du 25 février était devenue définitive pour tous; que, de plus, l'action en report ne pouvait plus s'exercer après la clôture du procès-verbal de vérification et d'affirmation de créances faite le 9 mai, que cette clôture n'est pas provisoire, qu'elle est devenue absolument définitive par le vote du concordat le 19 mai et, par son homologation le 8 juin; que ce concordat voté et homologué régle définitivement la situation et les droits de tous les créanciers constitue une convention irrévocable.

Le syndic et les créanciers intervenant dans l'instance demandent au tribunal de rapporter son jugement du 23 juin.

MM. Lorthiois frères soutiennent, au contraire, qu'ils avaient le droit, en vertu de l'article 581, de demander le report. Le tribunal avait fixé provisoirement la date de la cessation des paiements et la clôture du procès-verbal de vérification n'était pas définitive. Il était avéré pour tous que la cessation était du 22 février, un protêt avait eu lieu à cette date; le 23 M. Ducoulombier convoquait ses créanciers et, des fonds versés le 24 avaient dû être rapportés par ceux qui les avaient touchés : d'ailleurs M. Ducoulombier comme le syndic ont plusieurs fois fait mention de cette date du 22 février.

Les adversaires, disent encore MM. Lorthiois frères, ajoutent à l'article 581 un texte qui n'existe pas en prétendant que cet article ne s'applique qu'aux créanciers « agissant dans l'intérêt de la masse ». Ils prétendent aussi à tort que le report au 22 peut exercer une influence sur la décision de la Cour de Douai au sujet des affaires actuellement pendantes. Ils confondent la revendication avec les mesures de prudence qui n'en sont que les préliminaires. C'est le droit de l'acheteur de reprendre son bien quand il est menacé de perdre sa chose ou le prix.

En ce qui concerne la forclusion invoquée contre eux, MM. Lorthiois frères prétendent que le juge commissaire est le maître de prolonger le délai de vérification suivant les circonstances, que la date certaine de la cessation des paiements n'est véritablement qu'au cours des opérations de la faillite, que le jugement du 23 juin a fait une juste application de l'article 581 et qu'enfin on objecterait en vain que le concordat s'y opposait.

MM. Lorthiois frères concluent en conséquence au débouté de l'opposition du syndic et des créanciers.

L'affaire a été mise en délibéré.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille François CATEL-GOFFEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Camille Caroline GOFFEZ, décédée à Roubaix, le 1er juillet 1890, dans sa 66e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 4 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 3, à 6 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Concorde, 33.

Les amis et connaissances de la famille BEUN-MORELS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hortense MORELS, veuve de M. Jean BEUN, décédée à Roubaix, le 1er juillet 1890, à l'âge de 53 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 5 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 4, à 5 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Galvani, 44.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 3 juillet 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DUJARDIN, époux de Dame Jeanne DESMAZIÈRES, décédé à Roubaix, le 2 juin 1890, à l'âge de 49 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel sera célébré au Maître-Autel de l'église de Linselles, le lundi 7 juillet 1890, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste SEUT, en religion Frère THARSICE, ancien directeur de l'école communale de Linselles (1858 à 1865), décédé à Vao, Ile des Pins (Nouvelle Calédonie), le 29 mars 1890, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

2 JUILLET 1778
MORT DE J.-J. ROUSSEAU

Si Jean Jacques mourut de mort naturelle ou se suicida, soit d'un coup de pistolet, soit par le poison, parce qu'il avait trouvé Thérèse Levasseur, devenue sa femme, et âgée de cinquante-sept ans, en conversation criminelle avec un palefrenier, c'est une question qui ne sera jamais clairement élucidée ; ce qui est certain, c'est que le 1er juillet il paraissait se porter fort bien, qu'il alla *encore se promener* le lendemain matin, et qu'avant midi il était mort, à Ermenonville, dans la retraite qu'il avait acceptée de M. de Girardin deux mois auparavant; il avait soixante-six ans.

Mais ce qui paraît bien démontré aujourd'hui, c'est qu'il mourut fou et qu'il l'avait été une bonne partie de sa vie, non pas de cette folie continue et déraisonnante qui mène les gens à *Charenton*, mais de ce déséquilibre d'esprit qui résulte d'une faculté de sentir poussée jusqu'à l'aigu, et d'un anéantissement de la volonté morale provoqué par l'habitude de suivre les impulsions de la *sensibilité*, le tout assaisonné d'un délire d'orgueil qui eut rarement son pareil. De là cette puissance de porter le raisonnement dans la déraison, qui, servie par les plus rares facultés de style, rend ses sophismes si dangereux et d'autant plus séduisants que, quand il tient le vrai, nul ne sait le mettre en lumière mieux que lui.

Cette excuse de la folie est la seule qu'on puisse donner aux *Confessions*, qu'il laissa manuscrites en mourant, et à maints autres actes de sa vie, et véritablement on tombe de son haut quand on en voit fournir certaines justifications ; donnons-en deux exemples.

On connaît son histoire aux Charmettes, dans la vallée de Chambéry, avec la blonde Mme de Warens; le cœur se soulève à voir cet adolescent remplir auprès de la maîtresse du logis les intervalles que laisse libres son valet de chambre Claude Anet, le vrai maître de la maison, et vivre avec eux dans une promiscuité cordiale où on ne se déguise rien, et où on ne saurait dire quel est le plus heureux des trois; pour Georges Sand, la chose paraît tout autre, les deux hommes sont « chastes et sincères » et leur affection réciproque dans une commune possession est un hommage rendu à l'âme de Warens, puisque « son impudeur ne la leur rend ni moins chère ni moins respectable »; le seul coupable est quelque sophisme du temps.

Jean-Jacques, accolé à trente-six ans pour toute sa vie à Thérèse Levasseur sous les yeux de sa mère, écrit les plus belles pages sur les vertus conjugales et paternelles, et au même moment il se débarrasse de ses enfants en les portant au tour de l'hôpital sans chercher jamais à les retrouver. — Fâcheux, à coup sûr, dit George Sand, mais est-il bien sûr qu'il s'en crût le père ? — Mais il le dit lui-même et s'en accuse ? — N'importe ; Thérèse ne valait pas grand'chose, témoin l'histoire du palefrenier, et Rousseau était bien bon ; peut-être s'est-il accusé lui-même pour ne pas accuser Thérèse. — Quoi ! se charger d'une monstruosité plutôt que Thérèse d'une infidélité de plus ou de moins ! — Ou encore, ayant peu d'aptitude pour l'éducation pratique, « il a pu se persuader qu'il faisait son devoir envers ses enfants en ne se chargeant pas de leur sort. »

Après cela, il faut tirer l'échelle; mais plutôt que de déraisonner de la sorte, en si beau style que ce soit, mieux vaudrait dire simplement que Rousseau était fou, et qu'un fou, ne le fût-il que par intermittences, s'il est en même temps philosophe, a double motif pour ne pas être obligé de mettre ses actes d'accord avec ses opinions, seulement cela nuit considérablement à l'autorité de ces opinions.

CHOSES ET AUTRES

Nous aimons quelquefois sans le savoir, et nous n'aimons pas toujours quand nous croyons aimer.

Autant il faut se mettre en garde contre la première impression, autant il faut savoir y retourner.

PERVENCHE.

* *

Si Châteaubriand avait connu le phonographe, il n'aurait pas écrit : « La voix de l'homme ne se ranime pas comme celle de l'écho; l'écho peut dormir dix siècles au fond d'un désert, et répondre ensuite au voyageur qui l'interroge; la tombe ne répond jamais! »

Caisse d'Epargne de Tourcoing
Séances des 29 et 30 juin 1890

DÉSIGNATION DES CAISSES	VERSEMENTS NOMB.	VERSEMENTS NOUV. LIVRETS	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEM. NOMB.	REMBOURSEM. SOMMES
Tourcoing .. dimanche.	.65	.8	16.984 ..	.41	23.685 72
Tourcoing .. lundi.....	.63	11	13.547 23	.22	15.218 97
Blanc-Seau.....	.3	2	3.030 »	.3	1.118 77
Croix-Rouge.....	5	2	6.050 »	..	....
Halluin.....	8	3	1.415 »	.1	1.000 ..
Linselles.....	»	»	..... »	..	....
Roncq.....	13	»	2.945 »	.3	2.633 97
Bondues.....	11	5	5.105 »	..	....
Bousbecques.....	»	»	..... »	.3	2.000 ..
Neuville.....	.6	.2	1.577 »	.7	1.418 81
Mouveaux.....	.4	1	.750 »	.1	1.000 ..
Total.....	178	34	48.438 ..	.81	48.026 24

Administrateurs du mois de juin : A Tourcoing MM Fidèle-Carette, E. Lehoucq, Léon Manant, M. Cordier. — Au Blanc-Seau, M. V. Vestit. — A la Croix-Rouge, M. A. Wagnon. — A Halluin, M. Wattel-Roy. — A Linselles, M. Jean Six. — A Roncq, M. Louis Decottignies. — A Bondues, M. A. Pollet. — A Bousbecques, M. Dalle-Lorthiois. — A Neuville M. Delbecque. — A Mouveaux, M. Jean-Baptiste Lehoucq.

Jours et heures des séances. — A Tourcoing : le dimanche, de 9 h. 1/2 midi; le lundi, de 5 h. à 6 h. 1/2. — BUREAUX AUXILIAIRES. le dimanche seulement : au Blanc-Seau, de 8 h. 1/2 à 10 h.